

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01 - Montréal
N° de cour : 500-11-055035-188
N° de dossier : 41-2407298

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

CHARCUTERIE PARISIENNE INC., corps politique
légalement constitué selon la Loi ayant son siège social
et son principal établissement au 6910, rue Marconi, en
la ville de Montréal, province de Québec, H2S 3K1.

Compagnie débitrice

- ET -

KPMG INC., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau
1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

AVIS DE PROPOSITION AUX CRÉANCIERS
(article 51 de la Loi)

Avis est donné que **CHARCUTERIE PARISIENNE INC.** de Montréal, dans la province de Québec, a déposé
une proposition entre mes mains, le 5^e jour de septembre 2018, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif, une liste des
créanciers visés par la proposition, le rapport du syndic concernant la proposition, une preuve de réclamation, une
formule de procuration générale ainsi qu'une formule de votation.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 20^e jour de septembre 2018, à 16 h, au bureau du
syndic KPMG INC., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500 à Montréal, Québec.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen
d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition
est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou
pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée
doivent m'être remises au préalable.

Daté le 7^e jour de septembre 2018, à Montréal.

KPMG INC.
Syndic Autorisé en Insolvabilité
Dev A. Coossa, CIRP, SAI
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500
Montréal, QC H3A 0A3
Téléphone : (514) 840-2100
Télécopieur : (514) 840-2121.

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBEC
Division N° : 01 - Montreal
Court N° : 500-11-055035-188
Estate N° : 41-2407298

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

CHARCUTERIE PARISIENNE INC., body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place of business at 6910 Marconi Street, in the city of Montreal, province of Quebec, H2S 3K1.

Debtor Company

- AND -

KPMG INC., 600 de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500, Montreal, Quebec, H3A 0A3..

Licensed Insolvency Trustee

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS
(Section 51 of the Act)

Take notice that **CHARCUTERIE PARISIENNE INC.** of Montreal in the Province of Quebec has lodged with me on the 5th day of September 2018, a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

A copy of the proposal, a condensed statement of the debtor's assets, and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal, the Trustee's report on the proposal, a proof of claim form, a general proxy, as well as a voting letter are enclosed.

A general meeting of the creditors will be held on the 20th day of September 2018, at 4:00 p.m., at Trustee's office KPMG INC., 600 de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500 in Montreal, Quebec.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may by resolution accept the proposal either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the court, the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with me prior to the commencement of the meeting.

Dated at Montreal, this 7th day of September 2018.

KPMG INC.
Licensed Insolvency Trustee
Dev A. Coossa, CIRP, LIT
600, de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500
Montreal, QC H3A 0A3
Phone : (514) 840-2100
Fax : (514) 840-2121

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No.: 500-11-055035-188

COUR SUPÉRIEURE
(EN MATIÈRE DE FAILLITE)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

débitrice
et

KPMG INC.

syndic

PROPOSITION CONCORDATAIRE
(Suivant les art. 50 et ss. de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Je, Isabelle Brullman, dûment autorisée, pour et au nom de **Charcuterie parisienne inc.**, dépose la proposition concordataire suivante conformément à la partie III, section I, de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

ARTICLE 1
DIVIDENDE

Au terme de la présente proposition, la débitrice offre à l'ensemble de ses créanciers détenant une réclamation prouvable en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, un dividende forfaitaire de deux cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (\$224 999,00), payable au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de la ratification de la présente proposition par la Cour supérieure.

Le dividende payable en vertu du présent article de la proposition sera distribué en priorité aux créanciers garantis, puis aux créanciers privilégiés, et enfin aux créanciers ordinaires.



ARTICLE 2

CRÉANCIERS GARANTIS

«Créancier garanti» signifie une personne visée par la définition de l'expression «créancier garanti» énoncée à l'article 2 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les créanciers garantis seront payés en priorité suivant les termes et conditions de leurs garanties.

Dans le cas des réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou de la province de Québec visées par l'article 60(1.1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, celles-ci seront payées conformément à cette disposition de la loi dans les six (6) mois suivant la ratification de la présente proposition par le tribunal, et ce à même le dividende global offert aux termes de la proposition.

ARTICLE 3

CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

«Créancier privilégié» signifie un créancier détenant une priorité à l'encontre des autres créanciers et ce, conformément aux articles 60 et 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Le cas échéant, de telles réclamations seront payées à même le dividende payable aux créanciers, en priorité aux créanciers ordinaires.

ARTICLE 4

CREANCIERS ORDINAIRES

«Créancier ordinaire» signifie un créancier détenant une réclamation prouvable à l'encontre de la compagnie débitrice, laquelle ne bénéficie d'aucune sûreté ni priorité de paiement en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou de toute autre législation.

Le dividende payable à cette catégorie de créanciers sera distribué comme suit:

- (i) paiement du premier cent dollars (\$100,00) de chaque réclamation produite;
- (ii) le solde au *pro rata* des réclamations produites;

ARTICLE 5

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

À titre de partie intégrante et condition essentielle de la présente proposition, et conformément aux dispositions de l'article 50(13) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, l'acceptation de la proposition emporte quittance finale et totale en capital, intérêts et frais pour toutes réclamations existant à l'encontre des administrateurs de la compagnie débitrice dont ceux-ci sont responsables en raison de leur statut d'administrateurs, dont notamment, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, en ce qui a trait à toute responsabilité personnelle imposée à un administrateur par une loi de nature fiscale (pour remises à la source, taxes de vente ou toute autre somme fiscale de quelque nature que ce soit) ou corporative (pour salaires impayés, cotisations, remises gouvernementales et autres obligations statutaires de semblable nature).

ARTICLE 6

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Les frais et honoraires du syndic à la proposition seront payés à même le dividende global offert aux termes de la proposition, et ce prioritairement au dividende global payable à l'ensemble des trois (3) catégories de créanciers, sur approbation par la débitrice, suivant la fréquence et les modalités déterminées par la compagnie débitrice.

ARTICLE 7

NOMINATION ET POUVOIRS DU SYNDIC

Le syndic KPMG inc. agira à titre de syndic à la proposition.

Le syndic à la proposition aura pour seules et uniques fonctions: (i) la perception du dividende et sa distribution aux créanciers, et (ii) le rejet des réclamations qui ne sont pas admises par la débitrice. Le syndic ne s'immiscera pas autrement dans la gestion des affaires de la débitrice, ou dans la supervision de celles-ci.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, le syndic à la proposition (ou un créancier en ses lieu et place) ne pourra exercer aucun des pouvoirs ou des recours énumérés aux articles 91 à 101, ainsi que 163 à 167, de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi qu'aux articles 1631 à 1636 du *Code civil du Québec*.



ARTICLE 8
NOMINATION ET POUVOIRS DES INSPECTEURS

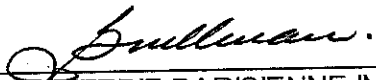
Les créanciers pourront nommer un maximum de trois (3) inspecteurs pour assister le syndic à la proposition dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

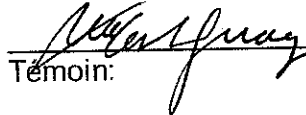
Lesdits inspecteurs n'auront pour seule et unique fonction que de conseiller le syndic quant à la fréquence et au mode de distribution du dividende et d'autoriser, le cas échéant, le report du versement du dividende. Sous réserve de ce qui précède, les inspecteurs à la proposition ne pourront donc exercer aucun des pouvoirs dont sont investis les inspecteurs nommés dans le cadre d'une faillite.

ARTICLE 9
GÉNÉRAL

Les articles 1 à 9 de la présente proposition concordataire sont limitatifs et constituent la totalité des termes proposés par la débitrice à ses créanciers, sous réserve des dispositions impératives de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 5^e JOUR DE SEPTEMBRE 2018.


CHARCUTERIE PARISIENNE INC.
par: Isabelle Brullman, présidente


Témoin:

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

☒ original ☐ modifié

FORMULAIRE 78
 Bilan - proposition déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.
 Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal
 établissement au
 6910, rue Marconi, en la ville de Montréal, province de Québec, H2S 3K1.

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 5 septembre 2018. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	682,070.42
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	66,677.33
Créanciers non garantis total	748,747.75
2. Créanciers garantis: voir liste B	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	4,151.49
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de.	0.00
Total du passif	752,899.24
Surplus	NIL

ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Inventaire	70,000.00
2. Aménagements	0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
Bonnes	3,114.60
Douteuses	2,730.60
Mauvaises	20,462.64
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	4,479.90
4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
5. Dépôts en institutions financières	0.00
6. Espèces	0.00
7. Bétail	0.00
8. Machines, outillage et installation	80,532.00
9. Immeubles et biens réels: voir liste G	0.00
10. Ameublement	0.00
11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.	0.00
13. Droits en vertu de testaments	0.00
14. Véhicules	0.00
15. Autres biens: voir liste H	0.00
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit	0.00
Montant du capital payé	0.00
Solde souscrit et impayé	0.00
Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
Total de l'actif	155,011.90
Déficit	597,887.34

Je, Isabelle Brullman, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 5 septembre 2018, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
 devant moi le 5 septembre 2018, à Montréal en la province de Québec.

Maxime Codere, Commissaire à l'Assermentation
 Pour la province de Québec
 Expire le 6 décembre 2020



Isabelle Brullman
 Isabelle Brullman

District of: Quebec
 Division No. 01 - Montréal
 Court No. 500-11-055035-188
 Estate No. 41-2407298

☒ Original

☐ Amended

Form 78

Statement of Affairs (Business Proposal) made by an entity
 (Subsection 49(2) and Paragraph 158(d) of the Act / Subsections 50(2) and 62(1) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
 CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

Body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and
 principal place of business at
 6910, Marconi Street, in the city of Montréal, province of Quebec, H2S 3K1.

To the debtor:

You are required to carefully and accurately complete this form and the applicable attachments showing the state of your affairs on the date of the filing of your proposal (or notice of intention, if applicable), on the 5th day of September 2018. When completed, this form and the applicable attachments will constitute the Statement of Affairs and must be verified by oath or solemn declaration.

LIABILITIES (as stated and estimated by the officer)	
1. Unsecured creditors as per list "A"	682,070.42
Balance of secured claims as per list "B"	66,677.33
Total unsecured creditors	748,747.75
2. Secured creditors as per list "B"	0.00
3. Preferred creditors as per list "C"	4,151.49
4. Contingent, trust claims or other liabilities as per list "D" estimated to be reclaimable for	0.00
Total liabilities	752,899.24
Surplus	NIL

ASSETS (as stated and estimated by the officer)	
1. Inventory	70,000.00
2. Trade fixtures, etc.	0.00
3. Accounts receivable and other receivables, as per list "E"	
Good	3,114.60
Doubtful	2,730.60
Bad	20,462.64
Estimated to produce	4,479.90
4. Bills of exchange, promissory note, etc., as per list "F" ...	0.00
5. Deposits in financial institutions	0.00
6. Cash	0.00
7. Livestock	0.00
8. Machinery, equipment and plant	80,532.00
9. Real property or immovable as per list "G"	0.00
10. Furniture	0.00
11. RRSPs, RRIFFs, life insurance, etc.	0.00
12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.)	0.00
13. Interests under wills	0.00
14. Vehicles	0.00
15. Other property, as per list "H"	0.00

If debtor is a corporation, add:

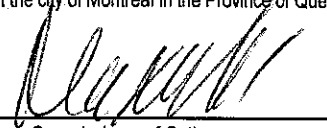
Amount of subscribed capital	0.00
Amount paid on capital	0.00
Balance subscribed and unpaid	0.00
Estimated to produce	0.00

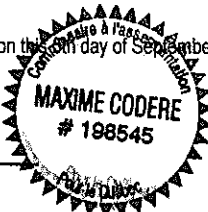
Total assets	155,011.90
Deficiency	597,887.34

I, Isabelle Brullman, of the city of Montréal in the Province of Quebec, do swear (or solemnly declare) that this statement and the attached lists are to the best of my knowledge, a full, true and complete statement of my affairs on the 5th day of September 2018 and fully disclose all property of every description that is in my possession or that may devolve on me in accordance with the Act.

SWORN (or SOLEMNLY DECLARED)

before me at the city of Montréal in the Province of Quebec, on the 5th day of September 2018.


 Maxime Codere, Commissioner of Oaths
 For the Province of Quebec
 Expires December 6, 2020




 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	AGENCE DU REVENU DU CANADA Attn: Centre d'arrivage régional d'insolvabilité	2250, rue St-Olivier Trois-Rivières QC G9A 4E9	17,974.75	0.00	17,974.75
2	Agence l'Éléphant Bleu Inc.	1140 Jean-Talon Est Bureau 203 Montréal QC H2R 1V9	1,291.52	0.00	1,291.52
3	ALARME TRANS-CANADA LTEE.	12 291, Laurentien, 2e étage Montréal QC H4K 1N5	413.92	0.00	413.92
4	Aliments Pro-Marque inc	Peter Triassi 11695, rue Philippe-Panneton Rivière-des-Prairies QC H1E 4M1	1,506.00	0.00	1,506.00
5	Arto Auto	7159 Marconi Montréal QC H2S 3K2	517.39	0.00	517.39
6	Assil Tabbara	306, rue de la Montagne Ile Perrot QC J7V 0L6	109.77	0.00	109.77
7	Banque Nationale du Canada	600, rue De La Gauchetière Ouest, 4e étage Montréal QC H3B 4L2	0.00	66,677.33	66,677.33
8	Bédard Ressources Inc.	1575, boul. de l'Avenir, bureau 310 Laval QC H7S 2N5	17,056.07	0.00	17,056.07
9	Bell Canada (no 7209)	Centre de versements clients C.P. 11490 Station Centre Ville Montréal QC H3C 5R7	86.76	0.00	86.76
10	BELL MOBILITE	C.P. 11095 Succ. Centre-Ville Montréal QC H3C 5E7	242.31	0.00	242.31
11	Biena	2955 rue Cartier St-Hyacinthe QC J2S 1L4	1,437.95	0.00	1,437.95
12	BIZERBA CANADA INC.	135, Chemin du Tremblay, Suite P Boucherville QC J4B 7K4	1,167.87	0.00	1,167.87
13	Brasserie B.V.M. du Canada Inc.	6729, ave de l'Esplanade Montréal QC H2V 4P9	883.02	0.00	883.02
14	BUSCH VACUUM TECHNICS INC.	1740, Lionel Bertrand Boisbriand QC J7H 1N7	435.76	0.00	435.76
15	CANARDS DU LAC BROME LTEE	M. Claude Trottier 40, Chemin du Centre - C.P.3430 Knowlton QC J0E 1V0	19,688.23	0.00	19,688.23
16	CANTIN CASTONGUAY S.E.N.C.	DENIS BEAUDOIN 8822, Boul. Langelier, bureau 210 St-Léonard QC H1P 3H2	27,996.43	0.00	27,996.43
17	Centre d'affutage Bertoldi	3730, Autoroute des Laurentides Chomedey, Laval QC H7P 6A9	241.45	0.00	241.45
18	Chau Ngo	4264, rue Bellechasse Montréal QC H1T 1Y2	584.19	0.00	584.19
19	Chevrier Instruments Inc.	4850, boul. Gouin est Montréal-Nord QC H1G 1A2	1,704.79	0.00	1,704.79
20	COMPLETEMENT LITHO INC.	Michel Chalney 8012, Jarry Est Anjou QC H1J 1H5	344.93	0.00	344.93

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
21	Compresseurs Québec	2431, rue Guenette St-Laurent QC H4R 2E9	652.25	0.00	652.25
22	Constant America Inc.	7585, Cordner Montréal QC H8R 2R5	1,652.55	0.00	1,652.55
23	Construction mécanique Bozzini Inc.	10200, Des Récollets Montréal-Nord QC H1H 4E6	496.69	0.00	496.69
24	Controlec	Éric Demeule 560, rue Marie-Goupil Lachenaie QC J6V 1H8	1,735.80	0.00	1,735.80
25	COSTCO CANADA INC.	Service de renouvellements CP 5029 PDF Merivale Ottawa ON K2C 4E9	137.97	0.00	137.97
26	COURRIER PUROLATOR LTEE	P.O. Box 1100 Etobicoke Postal Station Etobicoke ON M9C 5K2	21.85	0.00	21.85
27	Crainte Treiline Zaga	6975, Avenue Guy Anjou QC H1K 2T8	251.46	0.00	251.46
28	Darspec	2680, Duchesne Montréal QC H4R 1J3	845.07	0.00	845.07
29	Datahex	Charles Mussely 2905, Place Louis-R.-Renaud, suite 501 Laval QC H7V 0A3	1,029.03	0.00	1,029.03
30	Déneigement Nicolas inc.	6260, rue d'Alma Montréal QC H2S 2W3	1,000.00	0.00	1,000.00
31	DMB Distribution Alimentaire	149, rue d'Amsterdam Saint-Augustin QC G3A 2V5	6,167.10	0.00	6,167.10
32	DUROPAC	100, Rue Goyer, #103 La Prairie QC J5R 5G5	3,942.22	0.00	3,942.22
33	ECO ENTREPRISES QUEBEC	1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600 Montréal QC H3H 1P9	2,006.58	0.00	2,006.58
34	EPM Mecanic	2425, rue Michelin Laval QC H7L 5B9	1,882.29	0.00	1,882.29
35	Étiquettes Alliance	9066-9714 Québec Inc 114, de Normandie, suite E Repentigny QC J6A 6B9	1,904.88	0.00	1,904.88
36	ETIQUETTES PROFFECTA INC.	Carole Mailloux 5050, Armand-Frappier St-Hubert QC J3Z 1G5	3,223.53	0.00	3,223.53
37	EXCEL TELECOM	100-6, Place du Commerce Brossard QC J4W 3B3	66.69	0.00	66.69
38	EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	99, Beaubien Ouest Montréal QC H2S 1V4	371.14	0.00	371.14
39	FCDQ	Rona-Centre Régional St-Jérôme 1025, Jean-Baptiste Rolland O. St-Jérôme QC J7Y 4Y7	896.61	0.00	896.61
40	FleetCor Canada MasterCard	C.P. 9540 Vancouver BC V6B 4G3	1,274.92	0.00	1,274.92

05-sep-2018

Date


 Isabelle Bruilman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
41	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2990, Boul. Le Corbusier Laval QC H7L 3M2	84.07	0.00	84.07
42	François Sarian	12430, 56ieme ave Montréal QC H1E 2M3	1,698.19	0.00	1,698.19
43	G&K Services Canada Inc.	Dép. 400004 Case postale 4372, Station A Toronto ON M5W 0J2	5,105.91	0.00	5,105.91
44	GAZ METRO	C.P. 6115, Succ. Centre-Ville Montréal QC H3C 4N7	1,476.69	0.00	1,476.69
45	Geneq Inc.	10700, rue Secant Montréal QC H1J 1S5	866.34	0.00	866.34
46	Groupe Environex	4495, boul. Wilfrid-Hamel Bureau 150 Québec QC G1P 2J7	8,003.41	0.00	8,003.41
47	GS1 CANADA C/O TH1029	P.O. Box 4283 Postal Station A Toronto ON M5W 5W6	1,851.20	0.00	1,851.20
48	Hélène Auger	2-14595, Sherbrooke est Montréal QC H1A 5N8	1,244.69	0.00	1,244.69
49	HYDRO-QUEBEC	C.P. 11022 Succursale Centre-Ville Montréal QC H3C 4V6	948.27	0.00	948.27
50	Isabelle Brullman	1778, boul. Alexis-Nihon Montréal QC H4R 2Y9	25,578.41	0.00	25,578.41
51	Isabelle Brullman	1778, boul. Alexis-Nihon St-Laurent QC H4R 2Y9	5,184.00	0.00	5,184.00
52	J.B.I.D.	242, du Sanctuaire St-Sauveur QC J0R 1R1	7,036.47	0.00	7,036.47
53	Jean-Marc Babin	1230, De Bale Laval QC H7P 5Y7	4,236.14	0.00	4,236.14
54	Klenzoid	C.P. 6255 Station A Montréal QC H3C 4E4	2,426.86	0.00	2,426.86
55	Kolostat Inc.	2005, rue Le Chantelier Laval QC H7L 5B3	4,116.61	0.00	4,116.61
56	KOUNADIS PERREAULT - Avocats	1010, rue Ste-Catherine Ouest Montréal QC H3B 0C8	0.00	0.00	0.00
57	KRUGER INC.	7474, Cordner Lasalle QC H8N 2W3	12,217.60	0.00	12,217.60
58	LABORATOIRE DU NORD	M. José Mata 74, boul. de la Seigneurie Est, suite 10 Blainville QC J7C 4N1	41,356.02	0.00	41,356.02
59	Lamine N'Doye	201-6520, Alma Montréal QC H2S 2W5	1,307.47	0.00	1,307.47
60	LBD INFORMATIQUE INC.	Pierre Lamy 1126, Serge Deyglun Boisbriand QC J7G 3E9	6,511.61	0.00	6,511.61
61	LEMIEUX CANTIN	Denis Beaudoin 210-8822, Boul. Langelier St-Léonard QC H1P 3H2	20,505.79	0.00	20,505.79

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
62	LES BALANCES PAPP INC.	Sandor PAPP 2795, Botham St-Laurent QC H4S 1H8	1,327.96	0.00	1,327.96
63	Les emballages R.D.Pack Inc	40, Du Séville Québec QC J5R 6Y6	7,725.19	0.00	7,725.19
64	Les Encanteurs M. G. Martin Inc.	108-5005, rue Jean-Talon Ouest Montréal QC H4P 1W7	1,034.78	0.00	1,034.78
65	LES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES BSA INC.	6005, Boul. Couture St-Léonard QC H1P 3E1	10,822.96	0.00	10,822.96
66	LES SYSTÈMES VANTREE INC.	100, Alexis Nihon, Suite 350 Ville St-Laurent QC H4M 2N7	0.00	0.00	0.00
67	LES VENTES MARGO INC.	3516, Ashby St-Laurent QC H4R 2C1	2,723.70	0.00	2,723.70
68	LINDE CANADA LIMITÉE 15687	P.O. Box 15687, Station A Toronto ON M5W 1C1	185.31	0.00	185.31
69	L'InterQualite	16, rue Hogue, app. 4 Ste-Thérèse QC J7E 3C6	4,726.63	0.00	4,726.63
70	Loma Systems	c/o T45264 P.O. Box 4526, Station A Toronto ON M5W 5Z9	740.25	0.00	740.25
71	MAHEU & MAHEU GESTION PARASITAIRE	605, rue des Rocailles Québec QC G2J 1A9	1,600.26	0.00	1,600.26
72	MAISON GOURMET INC.	20, rue Sicard Ste-Thérèse QC J7E 3W7	349.92	0.00	349.92
73	Majid Jamshidian Consultant SAINA	3126, rue Gisèle Laval QC H7P 1Z6	2,500.00	0.00	2,500.00
74	Maria Dolores Gonzalez Pimentel	5-6810, 6e Avenue Montréal QC H1Y 2R9	610.87	0.00	610.87
75	Mariette Lalonde	4453, de bordeaux Montréal QC H2H 1Z6	2,638.97	0.00	2,638.97
76	MATREC	C.P. 30 Boucherville QC J4B 5E6	2,708.19	0.00	2,708.19
77	Matthew Welham	1, Maple Crescent Beaconsfield QC H9W 4T3	1,287.90	0.00	1,287.90
78	Me Eric Beaulieu	6500, Trans-Canada, 4e étage Pointe-Claire QC H9R 0A5	3,729.66	0.00	3,729.66
79	Melouse Dantiste	4190, 50e Rue Montréal QC H1Z 1J5	249.95	0.00	249.95
80	Méto Richelieu	11701 Albert-Hudon Montréal QC H1G 2K6	1,123.18	0.00	1,123.18
81	Michel Huot	6832, Boyer Montréal QC H2S 2J7	1,751.41	0.00	1,751.41
82	Michel Witkowski Solutions	6050, Cortot Brossard QC J4Z 0L1	18,683.44	0.00	18,683.44
83	Ministère du Revenu du Québec Attn: Service des faillites et propositions	1600 René-Lévesque, O. -3e étage, secteur R23CPF Montréal QC H3H 2V2	62,644.94	0.00	62,644.94

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
84	Mireille Comeau	61, rue Denise Lavaltrie QC J5T 2R2	730.78	0.00	730.78
85	Mohamed Mahjoub	7761, avenue Bodinier Anjou QC H1K 1C2	239.90	0.00	239.90
86	Mohamed Thiam	6997, Ave de l'Épée, #4 Montréal QC H3N 2C9	1,679.57	0.00	1,679.57
87	MONTOUR LTEE	1080, Michèle-Bohec Blainville QC J7C 5N5	100.26	0.00	100.26
88	Morneau ESKIMO INC.	40, rue Principale Saint-Arsène QC G0L 2K0	122.41	0.00	122.41
89	Nafaa Noureddine	5202, Boulevard Couture Saint-Léonard QC H1R 1C7	675.10	0.00	675.10
90	Nery Raul Castillo Pruneda	6-1560, Labelle Longueuil QC J4J 3K4	612.40	0.00	612.40
91	Norman Beauchemin	206-8200, Place Haut-Anjou Anjou QC H1J 2R3	5,249.39	0.00	5,249.39
92	Notaire-Direct Inc.	Société François Forget notaire 3750, Boul. Crémazie Est, bureau 425 Montréal QC H2A 1B6	1,946.62	0.00	1,946.62
93	Novexco Inc	75 Tiverton Court, Suite 102 Markham ON L3R 4M8	364.09	0.00	364.09
94	Nutri Impact Inc.	Louis Morin 369, rue Charles Peguy Est La Prairie QC J5R 3E8	39,820.62	0.00	39,820.62
95	Nutrinor	425, rue Melançon St-Bruno QC G0W 2L0	75,000.00	0.00	75,000.00
96	O. BOUCHER FILS LTEE	Éric Sansregret 399, rue Des Industries Repentigny QC J5Z 4Y8	60,202.63	0.00	60,202.63
97	OMEGA ENVIRONNEMENTAL INC. (M2095)	C.P. 11013, Downtown Station Montréal QC H3C 4T9	340.33	0.00	340.33
98	Orviande Inc.	11151, rue Mirabeau Anjou QC H1J 2S2	4,924.72	0.00	4,924.72
99	PEMBERTON & ASSOCIATES INC.	3610, Nashua Drive Mississauga ON L4V 1X9	640.83	0.00	640.83
100	PLASTINOX INC.	Benoît Délisle 781, Chemin St-Gérard Ste-Marie Salome QC J0K 2Z0	2,529.45	0.00	2,529.45
101	Plomberie Fury Inc.	3540, rue Dandurand Montréal QC H1X 1N3	3,608.71	0.00	3,608.71
102	Porfirio Fernandes	1780, Ave. Émard Montréal QC H4E 2C5	2,206.44	0.00	2,206.44
103	Portes de garage Nadeau Inc.	12240, Albert-Hudon Montréal-Nord QC H1G 3K7	919.80	0.00	919.80
104	PROTECTION ALLWAYS	5425, rue Casgrain, Suite 202 Montréal QC H2T 1X6	1,366.13	0.00	1,366.13

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
105	ROBIC s.e.n.c.r.l.	Dario Pietrantonio 1001, Square Victoria, Bloc E, 8e étage Montréal QC H2Z 2B7	2,299.52	0.00	2,299.52
106	Ronald Machain	10-3820, ave St-Kevin Montréal QC H3T 1H7	813.98	0.00	813.98
107	Rothsay	880, Highway 5 West Division of Darling International Canada Dundas ON L9H 5G1	1,633.92	0.00	1,633.92
108	S & P LTEE	5902, Papineau Montréal QC H2G 2W6	441.73	0.00	441.73
109	SANI MARC INC.	42, rue de L'artisan Victoriaville QC G6P 7E3	1,219.08	0.00	1,219.08
110	Selectcom Telecom	Angelo Covone 5167, Jean Talon Est, Suite 300 Montréal QC H1S 1K8	558.68	0.00	558.68
111	SERVICES DE CREDIT HOME DEPOT	Boîte 4609 - Station A Toronto ON M5W 4Z5	735.94	0.00	735.94
112	Société de l'assurance automobile du Québec	333, boul. Jean-Lesage, C.P. 19600, Succ. Terminus Québec QC G1K 8J6	555.15	0.00	555.15
113	Son Hung Tong	4480, Boulevard Pie IX Montréal QC H1X 2B3	2,328.32	0.00	2,328.32
114	Son Thanh Tran	8990, St-Denis Montréal QC H2M 1N7	2,992.89	0.00	2,992.89
115	Soubahn Phomvichit	2-3940, Barclay Montréal QC H3S 1K7	2,253.12	0.00	2,253.12
116	STIL INFORMATIQUE INC.	Michel Lamontagne 3699, Boul. Dagenais Ouest Laval QC H7P 5C9	1,253.23	0.00	1,253.23
117	Sycodal Électronique Inc.	Sylprotec 9291, rue Du Prado St-Léonard QC H1P 3H1	662.26	0.00	662.26
118	TD CANADA TRUST	P.O.Box / C.P. 611 Agincourt ON M1S 5J7	34,661.09	0.00	34,661.09
119	Travail Global Agence de placement Inc.	6770, Jarry Est, Bureau 280 Montréal QC H1P 1W3	1,354.13	0.00	1,354.13
120	TUBOQUIP	6966, Jarry est Montréal QC H1P 3C1	181.97	0.00	181.97
121	Tyco Integrated Fire & Security	P.O. Box 4484 StationA Toronto ON M5W 5Z2	194.32	0.00	194.32
122	Uline Canada Corporation	Box 3500 RPO Streetsville Mississauga ON L5M 0S8	1,498.70	0.00	1,498.70
123	UNIPAC LTEE	Mona Ferreira 2-6200, Kennedy Road Mississauga ON L5T 2Z1	3,435.28	0.00	3,435.28

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01- Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
124	UNITED PARCEL SERVICE CANADA	P.O. Box 4900 Station A Toronto ON M5W 0A7	35.05	0.00	35.05
125	VC999 CANADA LTD.	Chantale Cloutier 153, Sylvestre St-Germain-de-Grantham QC J0C 1K0	2,073.31	0.00	2,073.31
126	VIANDES RIENDEAU LTEE	Éric Sansregret 399, rue des Industries Le Gardeur QC J5Z 4Y8	7,287.12	0.00	7,287.12
127	VISCOFAN CANADA INC.	290, Rue Benjamin-Hudon St-Laurent QC H4N 1J4	5,043.88	0.00	5,043.88
128	Westburne	Division Rexel Canada Électrique Inc. 505, rue Locke, Bureau 200 St-Laurent QC H4T 1X7	119.56	0.00	119.56
129	Xerox Canada Ltée	CP 4539, Succursale A Montréal QC M5W 4P5	400.39	0.00	400.39
130	Xiomara Cabrera	7600, avenue d'outremont Montréal QC H3N 2L8	594.66	0.00	594.66
Total:			682,070.42	66,677.33	748,747.75

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-055035-188
No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

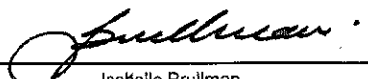
Liste "B"
Créanciers Garantis

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Banque Nationale du Canada	600, rue De La Gauchetière Ouest, 4e étage Montréal QC H3B 4L2	66,677.33	Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire	06-juin-2013	0.00		
				Créances payables - Entreprise - Comptes-clients	25-nov-2011	0.00		66,677.33
Total:			66,677.33			0.00	0.00	66,677.33

05-sep-2018

Date


Isabelle Bruilman

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Suite

Liste "C"
 Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
1.	Assil Tabbara	306, rue de la Montagne Ile Perrot QC J7V 0L6		-	6.29	0.00	6.29
2	Hélène Auger	2-14595, Sherbrooke est Montréal QC H1A 5N8		-	174.66	0.00	174.66
3	Jean-Marc Babin	1230, De Bale Laval QC H7P 5Y7		-	379.06	0.00	379.06
4	Lamine N'Doye	201-6520, Alma Montréal QC H2S 2W5		-	223.14	0.00	223.14
5	Mariette Lalonde	4453, de bordeaux Montréal QC H2H 1Z6		-	431.47	0.00	431.47
6	Matthew Welham	1, Maple Crescent Beaconsfield QC H9W 4T3		-	3.53	0.00	3.53
7	Michel Huot	6832, Boyer Montréal QC H2S 2J7		-	317.05	0.00	317.05
8	Mireille Comeau	61, rue Denise Lavaltrie QC J5T 2R2		-	129.58	0.00	129.58
9	Mohamed Mahjoub	7761, avenue Bodinier Anjou QC H1K 1C2		-	55.17	0.00	55.17
10	Mohamed Thiam	6997, Ave de l'Épée, #4 Montréal QC H3N 2C9		-	251.63	0.00	251.63
11	Nafaa Noureddine	5202, Boulevard Couture Saint-Léonard QC H1R 1C7		-	94.70	0.00	94.70
12	Norman Beauchemin	206-8200, Place Haut-Anjou Anjou QC H1J 2R3		-	2,000.00	0.00	2,000.00
13	Ronald Machain	10-3820, ave St-Kevin Montréal QC H3T 1H7		-	32.73	0.00	32.73
14	Soubahn Phomvichit	2-3940, Barclay Montréal QC H3S 1K7		-	52.48	0.00	52.48
Total:					4,151.49	0.00	4,151.49

05-sep-2018

Date


 Isabelle Bruilman

District de: Québec
 No division: 01- Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

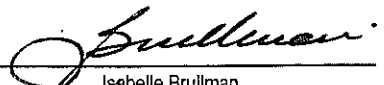
FORM 78 – Suite

Liste "E"
 Créances payables à l'actif
 CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Comptes-clients	6910, rue Marconi Montréal QC H2S 3K1	Comptes-clients	3,114.60 2,730.60 20,462.64		31-jan-2018	4,479.90	Hyp. sur l'universalité des créances
Total:				3,114.60 2,730.60 20,462.64			4,479.90	

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

District de: Québec
 No division: 01- Montréal
 No cour: 500-11-055035-188
 No dossier: 41-2407298

FORM 78 -- Fin

Liste "H"
 Biens

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.
 ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire		Inventaire	0.00	70,000.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation		Équipement de production	0.00	80,532.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
			Total:	150,532.00

05-sep-2018

Date


 Isabelle Brullman

**LES ANNEXES SUIVANTES N'ONT PAS ÉTÉ INCLUSES PUISQU'ELLES
NE S'APPLIQUENT PAS AU PRÉSENT DOSSIER:**

ANNEXE D : Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

ANNEXE F : Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles etc.

ANNEXE G : Immeubles et biens réels

**THE FOLLOWING APPENDICES ARE NOT INCLUDED BECAUSE THEY ARE
NOT APPLICABLE TO THE PRESENT FILE:**

APPENDIX D: Contingent or Other Liabilities

APPENDIX F: Bills of Exchange, Promissory Notes, Lien Notes, Chattel
Mortgages, etc., Available as Assets

APPENDIX G: Real Property or Immovable Owned by Bankrupt

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No de division : 01 - Montréal
No de cour : 500-11-055035-188
No de dossier : 41-2407298

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

CHARCUTERIE PARISIENNE INC., corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 6910, rue Marconi, en la ville de Montréal, province de Québec H2S 3K1.

Débitrice

- et -

KPMG INC., société par actions, ayant une place d'affaires au 600, boulevard De Maisonneuve Ouest, Bureau 1500, dans la ville de Montréal, province de Québec, H3A 0A3

Syndic Autorisé en Insolvabilité

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION
[PARAGRAPHES 50(10)(b) ET 50(5)]

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** ») prévoit la tenue d'une assemblée des créanciers afin que ceux-ci puissent voter sur la proposition de Charcuterie Parisienne inc. (la « **Débitrice** », la « **Compagnie** » ou « **Charcuterie Parisienne** »).

Conformément aux paragraphes 50(10) (b) et 50(5) de la LFI et, afin d'aider les créanciers à évaluer la proposition, KPMG inc. (le « **Syndic** », « **KPMG** » ou « **nous** ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la proposition.

Nous tenons à avertir le lecteur que nous n'avons procédé ni à une vérification ni à un examen des livres et registres de la Débitrice. Par conséquent, nous ne pouvons exprimer une opinion quant à l'exactitude des renseignements qui y sont contenus. Les renseignements dont il est question dans le présent rapport sont tirés des livres et registres de la Débitrice, ainsi que des entretiens que nous avons eus avec la direction de la Débitrice.

Tous les termes débutant par une lettre majuscule, mais non définis dans le présent document ont la signification qui leur est accordée dans la proposition déposée auprès du Syndic le 5 septembre 2018 (la « **Proposition** »).

INTRODUCTION

Le 6 août 2018, Charcuterie Parisienne a déposé un avis d'intention de faire une proposition (l'« **AI** ») conformément à l'article 50.4(1) de la LFI et KPMG a été nommé syndic à l'AI.

Le 23 août 2018, la Cour a rendu une ordonnance d'approbation et de dévolution approuvant la transaction envisagée par l'offre d'achat des actifs et des actions de la Compagnie par Les Aliments Levitts (Canada) inc., offre soumise le 20 août dernier dans le cadre du processus de vente exécuté par la Compagnie, sous la supervision du Syndic (l'« **Offre Levitts** »).

Le 5 septembre 2018, la Débitrice a déposé la Proposition auprès du Syndic. Une copie de la Proposition, le bilan de faillite, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation, une procuration ainsi qu'un avis indiquant l'heure et le lieu de l'assemblée des créanciers ont été envoyés par la poste aux créanciers connus de la Compagnie le 7 septembre 2018.

HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS PRÉCÉDANT LE DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Fondée en 1940, Charcuterie Parisienne est une société privée qui opère une entreprise spécialisée dans la production de charcuterie fine au Québec.

Les principaux vecteurs des difficultés financières sont un bâtiment vieillissant et non optimal requérant des dépenses élevées en entretien et en réparations, et des fluctuations souvent importantes du prix des matières premières alors que les ventes sont demeurées stables.

Dans ses conditions, la Compagnie a procédé à la recherche d'un nouveau financement/investissement à court terme. En décembre 2017, une entente avait été conclue avec un nouveau partenaire de l'industrie, cependant, suite à la suspension de l'agrément fédéral par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ce dernier s'est désisté.

L'AI a été déposé dans un contexte où:

1. En décembre 2017, la Compagnie a été forcée d'arrêter la production dans son usine par l'ACIA; et
2. En 2018, la Compagnie a utilisé la sous-traitance pour commercialiser certains produits afin d'assurer un approvisionnement à une partie de sa clientèle établie. Toutefois, depuis juin 2018, la Compagnie a cessé la vente de ses produits.

Le 8 août 2018, la Compagnie a entamé un processus de vente de l'ensemble de ses actifs sous la supervision et les conseils du Syndic (le « **Processus de vente** »);

Conformément aux termes et conditions du Processus de vente, le 20 août 2018, le Syndic a procédé à l'ouverture des offres reçues, au nombre de quatre (4), en présence des représentants de Charcuterie Parisienne et du représentant de la Banque Nationale du Canada (créancier garanti).

Le 23 août 2018, la Cour a rendu une ordonnance approuvant la vente des actifs et des actions tel que contemplée dans l'Offre Levitts.

La contrepartie de la vente des actifs et des actions, tel que contemplée dans l'Offre Levitts est offerte aux créanciers dans le cadre de la Proposition.

ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Le tableau ci-dessous présente la valeur estimée des actifs de la Débitrice au 5 septembre 2018, tel qu'indiqué dans le bilan statutaire :

Charcuterie Parisienne Inc.		
Liste des actifs au 5 septembre 2018		
		Valeur estimée
Comptes clients - Bons		
Comptes clients - Totaux	26 308 \$	
Comptes clients - Mauvais	(20 463)	
Comptes clients - Douteux	(1 365)	4 480 \$
Inventaire		70 000
Équipements et accessoires		80 532
Actifs intangibles		1
Total		155 013 \$

La valeur de réalisation de l'inventaire et des équipements a été estimée à partir des montants établis par les soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres sous seing privé du 8 août 2018. Ces valeurs de réalisation ne prennent pas en considération les frais de réalisation ni les honoraires professionnels.

Une valeur symbolique de 1\$ est indiquée par rapport aux actifs intangibles compte tenu de l'incertitude reliée à la réalisation de ces éléments d'actifs dans un contexte de faillite.

Le 27 juin 2018, la Débitrice a vendu un immeuble et un terrain vacant lui appartenant érigés sur la propriété portant les numéros 6870 à 6910 rue Marconi à Montréal (Québec). Selon l'état des répartitions du vendeur fourni par la Débitrice, le produit de disposition totalisant 1 600 000 \$ a été alloué comme suit:

Charcuterie Parisienne Inc.		
Vente de l'immeuble et terrain		
		Montant
Produit de disposition total		1 600 000 \$
Déboursés:		
Solde hypothécaire - Banque de développement du Canada	(1 248 727)	
Solde hypothécaire - Isabelle Brullman	(222 523)	
Solde hypothécaire - CNESST	(13 508)	
Taxes municipales et scolaires	(94 480)	
Hydro-Québec	(20 822)	
Honoraires du notaire	(2 699)	
Autres ajustements	4 291	
Solde net remis à la Débitrice		1 532 \$

PASSIFS

La Débitrice a fourni au Syndic une liste de ses créanciers. Des avis ont été expédiés aux créanciers et, à ce jour, le Syndic n'est pas en mesure de déterminer si les registres de la Débitrice reflètent adéquatement les sommes dues à ses créanciers. Le Syndic ne sera en mesure de se prononcer sur le montant exact qu'une fois les réclamations reçues des créanciers.

RÉCLAMATION DE LA COURONNE

À la date de la Proposition, la Compagnie est endettée pour un montant estimé de 81 000 \$ envers Sa Majesté du Chef du Canada et la province de Québec relativement à des déductions à la source visées par l'article 60(1.1) de la LFI.

CRÉANCIERS GARANTIS

À la date de la Proposition, le seul créancier garanti est la Banque Nationale du Canada pour un montant d'environ 66 677 \$.

CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

À la date de la Proposition, la Compagnie aurait un endettement d'environ 4 200 \$ envers des créanciers privilégiés visés par les articles 60 et 136 de la LFI.

CRÉANCIERS NON GARANTIS

À la date de la Proposition, selon la Débitrice, les créances non garanties se chiffrent à environ 596 871 \$, excluant les réclamations de la Couronne et les créances privilégiées.

LA PROPOSITION

La présente section du rapport résume les principaux éléments de la Proposition. Il est fortement conseillé aux créanciers de lire le texte de la Proposition pour connaître tous les détails relatifs aux modalités de celle-ci. Ainsi, les principaux éléments de la Proposition se résument comme suit :

- Un montant forfaitaire de 224 999 \$ provenant de l'Offre Levitts sera remis au Syndic pour distribution aux créanciers ayant prouvés leurs réclamations, et ce, dans les 30 jours suivant l'approbation de la Proposition par la Cour.

La Proposition prévoit une distribution par le Syndic dans l'ordre suivant :

- Réclamation garanti (incluant les réclamations de la couronne);
- Réclamation privilégiée; et
- Réclamation ordinaire.

Les frais et honoraires du Syndic seront payés à même le dividende en priorité sur la distribution par le Syndic des réclamations mentionnées ci-dessus.

Tous les créanciers ordinaires recevront un montant forfaitaire de 100 \$ jusqu'à concurrence de leur réclamation. Pour les créanciers ordinaires ayant une réclamation supérieure à 100 \$, l'excédent de leur créance sera acquitté via le paiement d'un montant établi au prorata du solde de leur créance par rapport au solde total des créances ordinaires.

Les dispositions des articles 91 à 101 inclusivement de la LFI ainsi que toute disposition de lois provinciales, lesquels traitent de paiements préférentiels et transactions révisables, ne s'appliquent pas à la Proposition, le tout conformément à l'article 101.1 de la LFI.

Suite à l'approbation de la Proposition par les créanciers, les administrateurs seront libérés des réclamations à leurs égards conformément à l'article 50(13) de la LFI.

TRANSACTIONS RÉVISABLES

Tel que mentionné précédemment, la Proposition stipule que les articles 95 à 101 de la LFI (ainsi que toute loi provinciale ayant un objectif similaire) ne s'appliquent pas.

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.
Rapport du Syndic sur la Proposition

Étant donné que ces recours seraient disponibles dans le cadre d'une faillite de la Débitrice, le Syndic a examiné sommairement les transactions de la Débitrice ayant eu lieu dans les douze mois précédant le dépôt de l'AI (la « **Période** ») et pouvant éventuellement être assujetties aux articles 95 à 101 de la LFI ainsi qu'aux articles 1631 et suivants du Code civil du Québec.

Selon les résultats de son examen sommaire, le Syndic n'a identifié aucune transaction pouvant potentiellement faire l'objet des articles 91 à 101 de la LFI. Par conséquent, le Syndic est d'avis qu'en contexte de faillite, il est improbable que les créanciers bénéficieraient d'une réalisation additionnelle en vertu de ces articles.

RÉALISATION PRÉVUE ET DISTRIBUTION PROJETÉE

Le tableau ci-après résume la réalisation et la distribution estimatives aux créanciers advenant l'acceptation/homologation de la Proposition, en comparaison avec une situation de faillite.

Charcuterie Parisienne inc.					
Réalisation nette, réclamations et distributions estimées selon la Proposition vs la faillite					
	Proposition		Faillite		Notes
<u>Réalisation brute</u>					
Liquidation des actifs	-	\$	155 013	\$	1
Montant de la proposition	224 999		-		2
	224 999	224 999 \$	155 013	155 013 \$	
<u>Moins: Frais de réalisation et honoraires</u>					
Frais de réalisation estimés	-		À déterminer		3
Frais légaux	-		À déterminer		3
Honoraires du Syndic	(22 995)		(35 000)		4
	(22 995) \$	(22 995) \$	(35 000) \$	(35 000) \$	
Réalisation nette		202 004 \$		120 013 \$	
<u>Réclamations</u>					
Réclamations de la Couronne	(81 000)	\$	(81 000)	\$	
Réclamations garanties	(66 677)		(66 677)		
Réclamations privilégiées	(4 200)		(4 200)		
	(151 877)		(151 877)		
Distribution estimée aux créanciers ordinaires		50 127 \$		NIL	
Réclamations ordinaires	596 871	\$	596 871	\$	
Distribution %		8,4%		NIL	

Note 1 : Liquidation des actifs

Nous vous référons à la section « Éléments d'actifs » pour plus de détails.

Note 2 : Montant de la Proposition

La contrepartie de la vente des actifs, tel que contemplée dans l'Offre Levitts et s'élevant à 224 999 \$, est offerte aux créanciers dans le cadre de la Proposition.

Note 3 : Frais de réalisation estimés et frais légaux

En date de ce rapport, le Syndic n'est pas en mesure d'établir quels seraient les frais de réalisation et les frais légaux pour la liquidation des actifs dans un contexte de faillite. Les coûts reliés à une telle liquidation réduiraient considérablement le montant disponible aux créanciers.

Note 4 : Honoraires du Syndic

Les honoraires du Syndic dans un contexte de faillite sont estimés à 35 000 \$ en date de ce rapport. Dans un contexte de faillite, les honoraires sont plus élevés car le Syndic a la responsabilité de compléter la liquidation des actifs.

Pourcentage estimé du dividende

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, en fonction de la réalisation nette estimée et des réclamations non garanties estimées, les créanciers non garantis devraient recevoir un dividende estimé d'environ 8,4 % dans le contexte d'une proposition acceptée, alors qu'il serait nul dans le contexte d'une faillite.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Sur la base de l'information connue à ce jour, le Syndic est d'avis qu'il est à l'avantage des créanciers **de voter en faveur** de la Proposition.

Fait à Montréal, ce 7e jour de septembre 2018.

KPMG INC.

En sa qualité de Syndic agissant *in re*
la Proposition de Charcuterie Parisienne inc.


Dev Coossa, CRP, SAI

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-055035-188
No dossier: 41-2407298

FORMULAIRE 31
Preuve de réclamation
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au
6910, rue Marconi, en la ville de Montréal, province de Québec, H2S 3K1.

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la proposition de CHARCUTERIE PARISIENNE INC. de Montréal en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou Je suis _____ (le poste/la fonction) du _____ créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la proposition, soit le 6 août 2018, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

☐ A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

☐ pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

☐ B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

☐ C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

☐ D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

FORMULAIRE 31 — Fin

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- ☐ E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$
- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$
- ☐ F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$
- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$
- ☐ G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- ☐ H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je _____ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____ (est/n'est pas)) lié au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- ☐ Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- ☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____.

Témoïn

Créancier

Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Adresse électronique : _____

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 20(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District of: Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-055035-188
Estate No. 41-2407298

FORM 31
Proof of Claim
(Sections 50.1, 81.5, 81.6, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2), 128(1),
and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.
Body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place of business at
6910, Marconi Street, in the city of Montréal, province of Quebec, H2S 3K1.

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

In the matter of the proposal of CHARCUTERIE PARISIENNE INC. of the city of Montréal in the Province of Quebec and the claim of
_____, creditor.
I, _____ (name of creditor or representative of the creditor), of the city of _____ in the
province of _____, do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above named debtor (or I am _____ (position/title) of _____, creditor).

2. That I have knowledge of all the circumstances connected with the claim referred to below.

3. That the debtor was, at the date of proposal, namely the 6th day of August 2018, and still is, indebted to the creditor in the sum of
\$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any
counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in
support of the claim.)

4. (Check and complete appropriate category.)

☐ A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and
(Check appropriate description.)

☐ Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.

☐ Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

☐ B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

☐ C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security,
and attach a copy of the security documents.)

☐ D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

- ☐ E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____
- ☐ That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.
- ☐ That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.
- ☐ F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____
- ☐ That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.
- ☐ That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.
- ☐ G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

- ☐ H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I _____ (am/am not) (or the above-named creditor _____ (is/is not)) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and _____ (have/has/have not/has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, and the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of Section 2 of the Act: (Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)

7. (Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)

- ☐ Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
- ☐ I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____, this _____ day of _____.

 Witness

 Creditor

Phone Number: _____
 Fax Number : _____
 E-mail Address : _____

NOTE: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.

Subsection 20(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-055035-188
No dossier: 41-2407298

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b)
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au
6910, rue Marconi, en la ville de Montréal, province de Québec, H2S 3K1.

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

KPMG Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bur 1500
Montréal QC H3A 0A3
Téléphone: (514) 840-2100 Télécopieur: (514) 840-2121

District of: Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-055035-188
Estate No. 41-2407298

FORM 36

Proxy

(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)(e) and 66.15(3)(b) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :

CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

Body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place
of business at
6910, Marconi Street, in the city of Montréal, province of Quebec, H2S 3K1.

I, _____, of _____, a creditor in the above matter, hereby
appoint _____, of _____, to be
my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, _____ (with or without)
power to appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at _____, this _____ day of _____.

Witness

Individual Creditor

Witness

Name of Corporate Creditor

Per _____
Name and Title of Signing Officer

Return To:

KPMG Inc. - Licensed Insolvency Trustee
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bur 1500
Montréal QC H3A 0A3
Phone: (514) 840-2100 Fax: (514) 840-2121

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-055035-188
No dossier: 41-2407298

FORMULAIRE 37

Formulaire de votation
(alinéa 51(1)(f) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au
6910, rue Marconi, en la ville de Montréal, province de Québec, H2S 3K1.

Je, _____, créancier (ou Je, _____, représentant de
_____, créancier), de _____, créancier dans l'affaire
susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$, demande au syndic agissant relativement à la
proposition de CHARCUTERIE PARISIENNE INC., de consigner mon vote _____ (en
faveur de ou contre) l'acceptation de la proposition, faite le 5 septembre 2018.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez À:
KPMG Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Dev A. Coossa - Syndic autorisé en insolvabilité
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bur 1500
Montréal QC H3A 0A3
Téléphone: (514) 840-2100 Télécopieur: (514) 840-2121

District of: Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-055035-188
Estate No. 41-2407298

FORM 37

Voting Letter
(Paragraph 51(1)(f) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :
CHARCUTERIE PARISIENNE INC.

Body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place
of business at
6910, Marconi Street, in the city of Montréal, province of Quebec, H2S 3K1.

I, _____, creditor (or I, _____, representative
of _____, creditor), of _____, a creditor in the above matter
for the sum of \$ _____, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of
CHARCUTERIE PARISIENNE INC., to record my vote _____ (for or against) the acceptance of
the proposal as made on the 5th day of September 2018.

Dated at _____, this _____ day of _____.

Witness

Individual Creditor

Witness

Name of Corporate Creditor

Per _____
Name and Title of Signing Officer

Return To:
KPMG Inc. - Licensed Insolvency Trustee
Per:

Dev A. Coossa - Licensed Insolvency Trustee
600, boul de Maisonneuve Ouest, Bur 1500
Montréal QC H3A 0A3
Phone: (514) 840-2100 Fax: (514) 840-2121